



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 14 février 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
de la Ville de Sarreguemines  
2, rue du Maire Massing  
C.S. 51109  
57218 SARREGUEMINES Cédex

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales du projet de  
densification de la ZAC EDISON à SARREGUEMINES  
**Mesures d'affichage**

**RÉF.** : PR/ - Cascade n° 57-2022-00504

**P.J.** : - 1 courrier d'acceptation + 1 récépissé de déclaration  
- 1 Note complémentaire + 1 fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de  
l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

- **Gestion des eaux pluviales du projet de densification de la ZAC EDISON à SARREGUEMINES**

Ce dossier a été déposé par le président de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines  
Confluences.

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

- un exemplaire de la note complémentaire et de la fiche descriptive du IOTA ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° 57-2022-00504, accompagné du courrier  
d'acceptation.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période  
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates  
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Céline DELLINGER